



Faculté de droit de Valence  
1971-1996

16 S 1-24

Répertoire numérique détaillé établi par Julien Mathieu, attaché de conservation,

2012

**ARCHIVES MUNICIPALES DE VALENCE**

## INTRODUCTION

### Identification

#### Intitulé

Faculté de droit de Valence (anciennement Faculté libre de droit de Valence, 1971-1991)

#### Dates extrêmes

1971-1996

#### Niveau de description

Fonds

#### Importance matérielle

1 m. lin.

### Contexte

#### Nom et historique du producteur <sup>1</sup>

Dénommée provisoirement *Faculté libre de droit et des sciences économiques de Valence* puis officiellement *Faculté libre de droit de Valence* jusqu'à la suppression de l'adjectif « libre », obtenue avec l'accord de l'Université de Grenoble par le doyen Balsan et entérinée le 9 février 1991, la faculté de droit de Valence a été créée sous la forme associative en 1971 à l'initiative de M. Fleuriot, conseiller municipal de la municipalité Ribadeau-Dumas, avec pour membres fondateurs MM. Alain Balsan, Dominique Fleuriot, Georges Mondon, Roger Ribadeau-Dumas, Alain Roche et Mme Grivet.

#### 1971-1974 : les débuts

L'annonce de la création de la faculté fait l'objet de vives critiques, dont on trouve l'écho dans la presse locale. L'université de Grenoble est réticente mais l'article 1<sup>er</sup> des statuts spécifie que la nouvelle association « recherchera son intégration à l'université de rattachement ». Elle accepte ainsi de signer une convention avec la faculté libre de droit pour la première année de capacité.

A l'origine « directeur », puis rapidement « doyen » dont le mandat est prévu pour 3 années (1971-1974), M. Fleuriot annonce dès la rentrée 1972-1973 l'ouverture de la seconde année de capacité et de la première année de licence. Cette dernière est acceptée par l'université de Grenoble après que le doyen Fleuriot a tenté infructueusement un rapprochement avec l'université de Lyon, par l'intermédiaire du professeur Simonnet, doyen de la faculté de droit (1969-1972), drômois d'adoption, mais en opposition politique avec le député-maire Ribadeau-Dumas.

En 1974 éclate un grave conflit entre le doyen Fleuriot et les responsables les plus actifs de la faculté, Gérard Chauvet, Antoine de Lacheisserie et Alain Roche. Il lui est reproché une désinvolture pédagogique et administrative croissante. Il est surtout suspecté d'opérer une manœuvre électorale déloyale. Pour assurer sa réélection en décembre 1974, il tente en effet de renforcer le collège électoral par l'apport de voix d'enseignants éphémères et accessoires mais à lui dévoués, en créant de nouveaux cycles d'enseignement, dans le cadre assez flou de la formation permanente. Cette création est obtenue par un vote du conseil d'administration du 7 juin 1974.

---

<sup>1</sup>. Notice rédigée par M<sup>e</sup> Alain Balsan, doyen honoraire de la faculté (2012).

A la rentrée, le professeur Lefebvre, doyen de la faculté de Grenoble, prend l'initiative de convoquer le comité de direction (11 septembre 1974). Les réunions se succèdent (conseils d'administration, comité de direction, conseil de faculté). Le doyen Fleuriot organise les élections au comité de direction pour la mi-novembre, en y incluant les enseignants des trois cycles contestés. Le 12 novembre, Roger Ribadeau-Dumas, président du conseil d'administration, s'oppose officiellement au déroulement des élections. Un acte extra-judiciaire et préparé, destiné à l'amorce d'une procédure.

Le professeur Dominique Lefebvre est élu doyen le 3 décembre 1974. Il ne le restera qu'une année, sa candidature à ce poste n'ayant qu'une valeur symbolique rassurante pour l'autorité de tutelle. Gérard Chauvet lui succède en janvier 1976.

#### **Décanat de M<sup>e</sup> Gérard Chauvet (1975-1990)**

Le doyen Chauvet va assurer sa fonction durant quinze années consécutives. Durant ces quinze ans, la faculté de droit, très ébranlée par la crise vécue en 1974, notamment à l'égard de l'autorité de tutelle grenobloise, va se renforcer de façon constante, en termes de fréquentation (elle compte 650 étudiants inscrits en 1990-1991) comme en termes d'image.

Les travaux d'extension de la faculté, rue Louis Gallet, se déroulent en 1981 et 1982. Le rattachement à l'université de Grenoble, objectif constant du doyen Chauvet est amorcé, après de multiples et répétitives rencontres, par une convention signée en février 1983.

#### **Décanat de M<sup>e</sup> Alain Balsan (1990-1996)**

*L'obtention de la licence.* – Considéré par le doyen Balsan comme prioritaire, le projet de création d'une licence en droit à Valence aboutit en 1993 après de nombreuses tergiversations de l'université de Grenoble quelque peu contrainte d'y consentir en raison d'un surcroît de population étudiante qu'elle ne peut plus, désormais, assumer. Ils sont 112 étudiants à s'y inscrire lors de la rentrée 1993-1994.

*Des activités culturelles.* – Le deuxième objectif du doyen Balsan est de conférer à l'établissement un rôle culturel. Des conférences y sont organisées.

*La « nationalisation ».* – Voulue dès sa création, sans cesse repoussée, l'intégration de la faculté de droit de Valence au service public intervient en février 1996. Un arrêté du président Romier proroge le second mandat du doyen Balsan à compter du 15 mars 1996, jusqu'à l'intégration officielle de la faculté.

La rentrée 1996 est assurée par le nouveau doyen Maistre du Chambon. La faculté de droit de Valence aura vécu sous le régime associatif durant vingt-cinq ans.

#### **Modalités d'entrée**

Don de M. Alain Balsan, doyen honoraire de la faculté, 4 mai 2012.

## **Contenu et structure**

### **Présentation du contenu**

Le fonds est formé des « documents maîtres » d'une association : documents constitutifs (statuts, conventions avec l'Université de Grenoble), d'administration (comptes-rendus de réunions), de gestion (bilans comptables et financiers <sup>2</sup>) et de communication interne ou externe. Il constitue en ce sens une source essentielle pour l'étude d'une initiative privée d'enseignement supérieur, de la fin des années 1970 au début des années 1990.

Il permet d'apprécier les différents enjeux d'une telle entreprise grâce à une documentation sans lacune chronologique. Au plan administratif et financier, apparaissent les relations avec les autorités politiques et professionnelles locales et les débats survenus entre les premiers initiateurs du projet quant à la stratégie à mettre en

---

<sup>2</sup>. Jointes aux procès-verbaux des conseils de la faculté.

œuvre et le mode de gouvernance à retenir. Au plan pédagogique, le recrutement des enseignants comme l'organisation des études peuvent être heureusement étudiés. Enfin, les dossiers personnels du doyen Balsan (1991-1996) viennent pour leur part apporter un éclairage sur la période charnière de la « nationalisation » de la faculté et son intégration dans le système public d'enseignement supérieur (comme antenne décentralisée de l'Université de Grenoble II).

#### **Tris, éliminations, sort final**

Pas d'élimination.

#### **Accroissements**

Néant. Les dossiers détenus, à titre privé, par d'anciens doyens, administrateurs ou enseignants de la faculté sont susceptibles de former des sources complémentaires au présent fonds.

#### **Mode de classement**

Le plan de classement se conforme aux propositions de la Direction des Archives de France en matière de fonds associatifs<sup>3</sup>. Il distingue ainsi les documents constitutifs de l'association (art. 1) des dossiers ayant trait à sa gestion administrative et financière (art. 2-4). Une dernière section est constituée des documents de communication interne et externe édités par la Faculté. A ce dernier ensemble a été joint le recueil chronologique de coupures de presse ayant trait à l'établissement et à la vie universitaire locale, établie par le secrétariat de la faculté (« Revue de presse »).

### **Conditions d'accès et d'utilisation**

#### **Conditions d'accès**

L'accès au fonds est libre, selon les lois et décrets en vigueur dans les archives publiques.

#### **Conditions de reproduction**

La reproduction pour usage privée est libre ; elle est soumise à autorisation pour tout usage public (mise en ligne, exposition, publication, par exemple) ou à caractère commercial.

#### **Langue et écriture**

L'ensemble des documents est rédigé en français.

#### **Caractéristiques matérielles et contraintes techniques**

Les documents sont au support papier.

#### **Instruments de recherche**

Aucun instrument de recherche préexistant

### **Sources complémentaires**

#### **Existence et lieu de conservation des originaux**

Le fonds est conservé aux Archives municipales de Valence.

#### **Existence et lieu de conservation de copies**

Pas de copies connues.

---

<sup>3</sup>. Cf. Armelle Le Goff [dir.], *Les archives d'association. Approche descriptive et conseils pratiques*, Paris, Direction des Archives de France, 2001.

## Sources complémentaires

### Archives communales de Valence

- 1 0 6 / 201 Rue Louis Gallet, travaux de voirie, alignement, aménagement et entretien (1891-1971)
- 105 W 5 Transfert de la faculté de droit rue Louis Gallet : dossier de subvention, avant-projet-sommaire, avant-projet définitif, dossier d'appel d'offres, correspondance, plans (1980-1981).
- 366 W 18 Relations avec la Faculté libre de droit (1972-1986) <sup>4</sup>

### Archives départementales de la Drôme

- 2852 W Mission Enseignement supérieur et Décentralisation (1976-2005). Voir en particulier :
- 2852 W 105-107 Faculté de droit de Valence
  - 2852 W 105 Exposition anniversaire des 25 ans de la faculté (1996).
  - 2852 W 106 Changement de statut de la faculté (1989-1997)
  - 2852 W 107 Préparation de la capacité en droit, financement par les collectivités locales (1994-1999)

## Orientation bibliographique

Jean-Jacques LATOUILLE, *L'Université de Valence en Dauphiné (1452-2000). D'une intention pédagogique à une volonté politique : les enjeux d'une implantation et d'un développement paradoxaux*, thèse de doctorat sous la direction de Guy Avanzini, Lyon, Université Lumière Lyon II, 2003, 345 f°.

*Liber amicorum : hommage au doyen Gérard Chauvet*, Valence, Faculté libre de droit, 1990, 190 p.

## Contrôle de description

Cet instrument de recherche a été élaboré par Julien Mathieu, attaché de conservation du patrimoine, conformément aux recommandations de la norme *ISAD (G) : norme générale et internationale de description archivistique* (seconde édition) et de la norme *ISAAR (CPF) : norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles* (seconde édition).

---

<sup>4</sup>. Concerne la création de l'établissement, la convention de mise à disposition de mobilier, les aménagements mobiliers et immobiliers assurés par la Ville, les relations avec l'Université de Grenoble, les subventions municipales, les subventions départementales.

## REPertoire NUMERIQUE DETAILLE

### Création et organisation

- 16 S 1** Documents statutaires : projets de statuts, statuts et statuts modificatifs, conventions passées avec l'Université des sciences sociales de Grenoble <sup>5</sup>.  
1971-1984 et s.d.

### Administration générale

- 16 S 2** Fonctionnement : procès-verbaux de réunions (mss et dactyl.) du conseil de faculté, du comité de direction et du conseil d'administration, discours mss de rentrée (classement chronologique).  
1975-1990 <sup>6</sup>
- 16 S 3** Direction, contentieux pédagogique et administratif entre le doyen Dominique Fleuriot et une partie du conseil d'administration : requête devant le tribunal administratif de Grenoble et arrêt du Conseil d'Etat, procès-verbaux de réunions et d'élections, convocations et ordre du jour, rapports, notes de service, correspondance, notes mss, coupures de presse  
1974-1989
- 16 6 S 4** Décanat d'Alain Balsan : comptes-rendus de réunions, rapports, notes, correspondance, coupures de presse, documentation.  
1991-1996

### Documents de communication

- 16 S 5** Plaquette annuelle d'information générale (classement par année universitaire).  
1972-1997 <sup>7</sup>
- 16 S 6** *La lettre du doyen* : n<sup>os</sup> 1-9  
1991-1996
- 16 S 7-25** Revue de presse : dix-huit cahiers de coupures de presse, établis par le secrétariat de la Faculté (classement chronologique, 1971-1996)
- 16 S 7** 1971-1973
- 16 S 8** 1974-1976
- 16 S 9** 1977-1979
- 16 S 10** 1980-1981
- 16 S 11** 1982-1983
- 16 S 12** 1984-1985
- 16 S 13** 1986
- 16 S 14** 1987-1988

---

<sup>5</sup>. Convention pédagogique, convention de mise à disposition de locaux , convention « en vue de l'intégration au service public de l'enseignement supérieur ».

<sup>6</sup>. Les procès-verbaux postérieurs (1991-1996) se trouvent dans les dossiers du doyen Balsan (16 S 4).

<sup>7</sup>. Manquent : 1976-1977, 1977-1978, 1986-1987 et toutes les années entre 1988 et 1996.

<b>16 S 15</b>	1989
<b>16 S 16</b>	1990
<b>16 S 17-18</b>	1991
<b>16 S 17</b>	Janvier-mai
<b>16 S 18</b>	Juin-décembre
<b>16 S 19</b>	1992
<b>16 S 20-21</b>	1993
<b>16 S 20</b>	Janvier-mai
<b>16 S 21</b>	Juin-décembre
<b>16 S 22</b>	1994
<b>16 S 23</b>	1995
<b>16 S 24</b>	Janvier-juillet 1996